

**DEMANDE D'INSTALLATION
D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

27 Route de Rennes-BP3
56660 Saint-Jean-Brevelay
Tél : 02.97.60.43.42

COMMUNE DE :

Dossier N° :

Date de la demande :

Date de réception du dossier :

RENSEIGNEMENTS :

Nom et prénom du demandeur :

Adresse actuelle :

Commune : **Code Postal :**

Téléphone :

Nom et prénom de l'utilisateur :

Adresse de la parcelle :

Commune : **Code Postal :**

Téléphone :

Section et numéro du cadastre du projet : **Numéro de CU :**

Numéro de DP : **Numéro de PC :**

Ce document permettra la mise en place de votre assainissement autonome et doit être joint à votre demande de dossier en deux exemplaires. N'hésitez pas à contacter Centre Morbihan Communauté pour tout renseignement concernant votre dossier d'assainissement non collectif.

PIECES NECESSAIRES A LA CONSTITUTION DU DOSSIER :

(Jointes au dossier)

- Un plan de situation de la parcelle** (extrait cadastral avec la situation de la parcelle).
- Un plan de l'habitation** afin de pouvoir évaluer le nombre de pièces principales de la maison.
- Un plan de masse du projet de l'installation d'assainissement non collectif** sur base cadastrale au 1/200^e ou 1/500^e avec schématisation simple de :
 - ✓ L'habitation, les arbres et la végétation.
 - ✓ Les bâtiments annexes (garage, piscine, ...).
 - ✓ Le prétraitement avec le volume de chaque élément de la filière (Bac à graisses si nécessaire, fosse toutes eaux pour une nouvelle construction ou fosse septique dans le cas d'une réhabilitation, préfiltre si nécessaire).
 - ✓ Le traitement (type, dimensions,...).
 - ✓ L'évacuation des eaux usées de l'habitation.
 - ✓ L'évacuation des eaux pluviales.
 - ✓ Les puits, captages ou forages utilisés pour l'alimentation en eau potable sur la parcelle ou à proximité.
 - ✓ Les axes de circulation.
 - ✓ Les cours d'eau, fossés, étangs, puits, sources, l'alimentation en eau potable ou mares.
 - ✓ Les distances entre chaque élément du plan.
 - ✓ Lieux et nombre de sorties des eaux usées de l'habitation.
 - ✓ La pompe de relevage si nécessaire (type eaux usées ou claires, dimensions, ...).

Un plan en coupe de la filière d'assainissement non collectif au 1/200^e ou au 1/500^e : schéma simple de l'habitation et de la filière d'assainissement non collectif avec les points suivants :

- ✓ Niveaux des différents éléments de la filière d'assainissement (en entrée et en sortie).
- ✓ Niveaux du terrain naturel et niveaux du terrain fini (après installation).
- ✓ Mur en coupe de l'habitation avec :
 - Le point de sortie des eaux usées.
 - Les deux ventilations à l'intérieur de la maison avec chacune un tuyau de diamètre 100 mm (ventilation primaire ou de chute et ventilation haute avec extracteur).
- ✓ Le niveau de l'exutoire.

Une étude d'aptitude du sol à l'assainissement non collectif complète (analyse du site, sensibilité du milieu, analyse pédologique avec les points de sondages indiqués et leur profondeur, ...).

CARACTERISTIQUES GENERALES DU PROJET

NATURE DU PROJET Construction neuve Réhabilitation de l'existant

☞ **Réalisation du projet :**

Nom et prénom du concepteur :

Adresse actuelle :

Téléphone : Commune : Code Postal :

Nom et prénom de l'installateur (si défini) :

Adresse actuelle :

Téléphone : Commune : Code Postal :

CARACTERISTIQUES DU TERRAIN ET DE SON ENVIRONNEMENT

L'HABITAT :

☞ Implantation de l'habitat : Lotissement Habitat isolé Bourg Hameau Autre

☞ Caractéristiques de l'immeuble : maison individuelle immeuble collectif

➢ Nombre de pièces principales :

➢ Résidence : principale secondaire

LE TERRAIN :

☞ Superficie totale de la parcelle :m²

☞ Existe-t-il un point d'eau près de l'habitation ? oui non

➢ Si oui, de quel type ? Source Forage

Puits

Autre

☞ Est-il destiné à la consommation humaine ? oui non Déclaré : oui non

➢ si oui, distance par rapport au système d'assainissement :m

TRAITEMENT PRIMAIRE

☞ Bac à graisses (si fosse toutes eaux située à plus de 10 mètres) : Volume..... litres

☞ Volume de la fosse toutes eaux :litres

☞ Préfiltre : oui non

☞ Ventilation :

➢ Primaire : oui non

➢ Secondaire de la fosse toutes eaux : oui non

TRAITEMENT SECONDAIRE :

- Tranchées d'infiltration à faible profondeur :ml
- Lit d'épandage : m²
- Filtre à sable vertical non drainé :m² Etanché : oui non
- Filtre à sable vertical drainé :m²
- Tertre : : m²
- Tertre drainé : : m²
- Filière compacte : : N° d'agrément :
- Micro station : N° d'agrément :
- Filtre planté : N° d'agrément :

☞ Pompe de relevage : oui non

Si oui : en amont de fosse (eaux brutes) en aval de fosse (eaux prétraitées) en aval du traitement (pompe eau claires)

EVACUATION DES EFFLUENTS :

- Fossé : communal départemental national privé
- Fossé busé : oui non
- Rivière Ruisseau
- Puits d'infiltration
- Zone d'infiltration, surface :m²
- Noue d'infiltration, longueur :ml
- autre :

DESTINATION DES EAUX PLUVIALES :

- Réseau de surface (fossé, caniveau, noue...)
- Infiltration sur la parcelle
- Rétention (cuve, mare...)
- Autre :

RAPPEL : le rejet des eaux pluviales est autorisé uniquement après la filière d'assainissement non collectif.

INSTRUCTIONS POUR LA RECEPTION DES TRAVAUX

Le propriétaire s'engage à :

- Réaliser l'installation uniquement après réception de l'avis favorable sur le projet d'assainissement non collectif et conformément au projet accepté.
- A ne pas recouvrir les différents éléments de l'ouvrage d'assainissement avant le contrôle de conformité des travaux.
- A convenir d'une date pour le contrôle de bonne réalisation des travaux dès l'ouverture du chantier (le délai pour le contrôle avant remblaiement sera au minimum de 72 heures ouvrables à compter de la première prise de rendez-vous).
- A fournir au service lors du contrôle de réalisation des travaux, les bons de pesées des matériaux constituant le traitement (sable et gravier) et le bon de vidange des anciens ouvrages d'une société agréée.
- A présenter lors du contrôle de réalisation des travaux, la marque du bon volume du bac dégraisseur éventuel, de la pompe de relevage éventuelle et de la fosse toutes eaux (plaque métallique d'identification de la fosse, inscription du volume sur la fosse ou autre justificatif...).
- A me conformer au règlement de service du SPANC.
- A veiller au bon fonctionnement et à l'entretien de mon installation.
- Dans le cas où le demandeur n'est pas le propriétaire, à informer ce dernier des engagements précités.

ATTENTION, la non-exécution de ces obligations peut entraîner le refus de délivrer le certificat de conformité.

NOTA BENE : Les tarifs appliqués sont ceux en vigueur l'année du contrôle

- Selon la délibération du Conseil Communautaire de Centre Morbihan Communauté, toute installation d'assainissement non collectif donne lieu au règlement par le demandeur d'une redevance pour le contrôle de conception et d'implantation des ouvrages de 90 € par dossier et d'une redevance par filière d'assainissement réceptionnée (un ouvrage de pré traitement et un ouvrage de traitement) au titre du contrôle de bonne réalisation des travaux de 130 €.
- Selon la délibération du Conseil Communautaire de Centre Morbihan Communauté, toute installation d'assainissement non collectif donne lieu au règlement par le propriétaire d'une redevance pour le suivi des installations, les visites périodiques de fonctionnement et l'exploitation du service de 28 € par an et par filière d'assainissement.
- Selon la délibération du Conseil Communautaire de Centre Morbihan Communauté, toute installation d'assainissement non collectif de type filière agréée dont le procédé de traitement secondaire est dépendant du bon fonctionnement de composants électromécaniques donne lieu au règlement par le propriétaire d'une redevance pour le suivi des installations, les visites annuelles de bon fonctionnement et l'exploitation du service de 140 € par an et par filière d'assainissement complète.
- Selon la délibération du Conseil Communautaire de Centre Morbihan Communauté, toute installation d'assainissement non collectif donne lieu au règlement par le propriétaire qui souscrit un contrat avec Centre Morbihan Communauté pour l'entretien de ses ouvrages, d'une redevance d'un montant de 35 € par an pour une fosse toutes eaux de 3 000 litres, 40 € par an pour une fosse toutes eaux de 4 000 litres et 45 € par an pour une fosse toutes eaux de 5 000 litres, et de 6 € supplémentaires par m³ supplémentaire pour une fosse toutes eaux au-delà de 5 000 litres de volume.

Signature du propriétaire :

PROPOSITION DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

- Avis favorable** : la filière d'assainissement projetée semble conforme aux caractéristiques de l'habitation et à l'ensemble des contraintes environnementales du terrain étudié.
- Avis défavorable** : la filière d'assainissement ne semble pas adaptée aux caractéristiques de l'habitation et à l'ensemble des contraintes environnementales du terrain étudié.

AVIS DU RESPONSABLE DU SERVICE DE CONTROLE

- Conforme** **Non conforme**

COMMENTAIRES

.....

.....

Nom et signature du responsable du service :